



MONOGRAPHIES DE L'ADRETS

Châtel-en-Trièves

Quand l'habitabilité devient
une politique publique

SOMMAIRE

- 1 INTRODUCTION ÉDITORIALE
UNE CRISE COMME DÉCLENCHEUR SYSTÉMIQUE.**
 - 1.1. La menace scolaire : un moment de bascule systémique.
 - 1.2. La fusion comme innovation institutionnelle.INSPIRATION : transformer une contrainte en projet territorial.
- 2 NAISSANCE D'UN PROJET POLITIQUE.**
 - 2.1. Le droit au village : reformuler l'habitabilité.INSPIRATION : le « droit au village ».
- 3 LA DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE : PRODUIRE DU COMMUN.**
 - 3.1. De la participation à la contribution.
 - 3.2. Un territoire distribué.
 - 3.3. Une ingénierie participative territoriale : de la contribution à la capacité d'action.
- 4 DEUX CENTRES-BOURGS COMME « POUMONS » D'UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ.**
 - 4.1. Le Domaine du Talon : reconversion et mémoire active.
 - 4.2. Cordéac : requalification paysagère et transitions.
- 5 DU TIERS-LIEU AU TIERS-VILLAGE : UNE INFRASTRUCTURE CIVIQUE DISTRIBUÉE.**

INSPIRATION : du lieu au système territorial.
- 6 SOBRIÉTÉ, RENONCEMENT ET ATTACHEMENT.**
 - 6.1 Sobriété : renoncement stratégique et transformation de l'existant.
 - 6.2 Attachement : produire ce à quoi l'on tient.
- 7 HABITABILITÉ ET AMÉNITÉS RURALES.**

RÉFLEXION : aménités rurales et habitabilité.
- 8 CHÂTEL-EN-TRIÈVES À L'ÉPREUVE DU RAPPORT ÉMERGENCES :
CONVERGENCES ET POINTS DE VIGILANCE.**
 - 8.1. Reconquête du pouvoir d'agir et habitabilité relationnelle.
 - 8.2. Intégration institutionnelle : atout ou fragilité ?
 - 8.3. Inclusion réelle ou cercle engagé ?
 - 8.4. Ressources locales et équité territoriale.
 - 8.5. Transformation démocratique et effets socio-économiques.
 - 8.6. Reconnaissance institutionnelle de l'ingénierie citoyenne : un enjeu stratégique.

**CONCLUSION GÉNÉRALE
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES
COLOPHON**

INTRODUCTION ÉDITORIALE



Explorer pour ouvrir les possibles.

Depuis plus de vingt ans, l'Adrets accompagne les territoires ruraux et de montagne dans leurs transitions, initialement sous l'angle de l'accès aux services publics, puis, progressivement, à travers une approche élargie de l'habitabilité.

Aujourd'hui, l'Adrets ne se limite plus à observer ou analyser. À travers son **Pôle exploratoire**, l'association s'est donné pour mission d'**ouvrir les possibles** : repérer, documenter et rendre partageables des expériences qui déplacent les cadres habituels de l'action publique locale.

Explorer ne signifie pas modéliser. Explorer consiste à identifier des territoires qui expérimentent autrement, qui transforment des contraintes en leviers, qui osent des formes institutionnelles hybrides.

C'est dans ce cadre que l'Adrets s'est intéressée à la trajectoire de **Châtel-en-Trièves**.

Pourquoi ce village ?

Parce que la dynamique engagée à partir de la menace de fermeture d'une école ne s'est pas limitée au maintien d'un service. Elle a conduit à une reconfiguration institutionnelle, démocratique et territoriale plus profonde. Fusion communale, démocratie contributive, tiers-village, gouvernance adaptative : autant d'éléments qui interrogent et enrichissent la notion d'habitabilité.

Le Pôle exploratoire a pour vocation de faciliter le déploiement et la mise en place de projets expérimentaux en identifiant :

- des leviers d'innovation institutionnelle ;
- des conditions de robustesse territoriale ;
- des points de vigilance pour la transférabilité.

Châtel-en-Trièves n'est pas présenté ici comme un modèle reproductible. Il est analysé comme un **terrain d'apprentissage**.

Dans un contexte de fragilisation des services publics, de défiance démocratique et de transitions écologiques, cette expérience éclaire une question centrale pour l'Adrets :

Comment faire de l'habitabilité non pas un indicateur, mais un projet politique partagé ?

Ce cahier propose une lecture analytique et critique de cette trajectoire, afin d'en extraire des enseignements utiles aux territoires de montagne et ruraux engagés dans des démarches exploratoires.

Résumé exécutif.

À partir de la menace de fermeture de l'école de Cordéac, la commune nouvelle de Châtel-en-Trièves (Isère) a engagé une transformation institutionnelle et démocratique profonde.

La fusion communale de 2017 n'a pas seulement permis de maintenir un service public structurant. Elle a ouvert une dynamique territoriale fondée sur :

- le **droit au village** comme principe d'égalité territoriale ;
- une **démocratie contributive** ;
- la structuration d'un **tiers-village** comme infrastructure civique distribuée ;
- une gouvernance adaptative intégrant sobriété et attachement.

L'expérience châteloise éclaire la notion d'**habitabilité** développée par l'Adrets : elle montre que celle-ci relève d'un projet politique relationnel, systémique et évolutif.

Cette publication s'adresse à toutes et à tous. Pour en préserver le confort de lecture, le masculin est utilisé comme genre neutre.



UNE CRISE COMME DÉCLENCHEUR SYSTEMIQUE.

1.1. La menace scolaire : un moment de bascule systémique.

Tout commence par la menace de fermeture de l'école de Cordéac.

Lorsque la dernière école d'une commune est menacée de fermeture, il ne s'agit pas seulement d'un service public fragilisé ou d'un simple épisode administratif. En milieu rural, l'école est un cœur battant, un repère symbolique et un facteur essentiel d'habitabilité : sa disparition annonce souvent un affaiblissement durable du tissu social, démographique et économique.

À Saint-Sébastien, dans la commune voisine, l'école avait déjà disparu depuis longtemps. La menace de fermeture de celle de Cordéac agit dès lors comme un électrochoc.

Elle correspond à ce que la théorie des **cycles adaptatifs** théorisés par Holling¹ qualifierait de phase de **libération** : un moment où un système territorial fragilisé entre en crise.

Dans cette logique (aussi appelée **panarchie**), les territoires évoluent selon des cycles :

- croissance,
- conservation,
- libération (crise),
- réorganisation.

À Châtel-en-Trièves, la crise scolaire agit comme un déclencheur de réorganisation et un levier de transformation. Plutôt que subir, la commune repense sa trajectoire, elle se réorganise : fusion institutionnelle, redéfinition collective et projet politique partagé.

1.2. La fusion comme innovation institutionnelle.

« Ça a été un choc mais plutôt que subir chacun dans son coin, on a décidé de fusionner pour faire face. »

La question n'était donc pas seulement technique – comment sauver l'école ? – elle devenait politique : **Quel village voulons-nous devenir ?**

Résultat : la réponse n'est pas défensive, elle est structurante et constitue l'acte fondateur de la trajectoire politique : Cordéac et Saint-Sébastien fusionnent en 2017 pour devenir Châtel-en-Trièves. Mais la fusion ne sera pas imposée, elle sera débattue.

Sous l'impulsion de Fanny Lacroix qui était secrétaire de Mairie à l'époque, les réunions publiques, échanges, ateliers se multiplient et les habitants sont associés au choix du nom de la future commune et à la définition de sa nouvelle identité. Cordéac, historiquement catholique, et Saint-Sébastien, de tradition protestante, dépassent des clivages anciens pour inventer une nouvelle entité.

En 2017 naît **Châtel-en-Trièves**. La fusion sauve l'école. Mais elle ouvre surtout la voie à l'émergence d'un projet politique partagé et une question plus large : **comment faire commune autrement ?**

En passant de « comment maintenir une école ? » à « quel village voulons-nous devenir ? », Châtel-en-Trièves est un bel exemple de développement d'un territoire qui a misé sur son potentiel au lieu de se limiter à la seule résolution d'un problème.

¹ *Panarchy*, Gunderson & Holling, 2002



INSPIRATION :
**transformer une contrainte
en projet territorial.**



Situation initiale :

la menace sur un service structurant.



Risque :

une mobilisation défensive et repli identitaire.



Choix opéré :

élargir la question à l'avenir global du territoire.

Leviers observés :



NAISSANCE D'UN PROJET POLITIQUE.

En 2020, Fanny Lacroix est élue maire. Son engagement dépasse le strict cadre communal : vice-présidente de l'Association des maires ruraux de France, fondatrice de l'association *Tous et Maintenant – Réinvestir la vie publique*, elle porte une vision renouvelée de la démocratie locale.

Et dans sa commune de Châtel-en-Trièves, cette vision prend une forme concrète : faire du village un espace d'émancipation politique.

2.1. Le droit au village : reformuler l'habitabilité.

Inspirée par le concept de « droit à la ville » formulé par le philosophe Henri Lefebvre en 1968², la municipalité revendique un « droit au village ».

Il ne s'agit pas d'une formule poétique, mais d'un principe politique basé sur le droit de :

- accéder aux services essentiels ;
- participer aux décisions ;
- co-produire son cadre de vie ;
- rester habiter là où l'on est né ou on a choisi de vivre.

L'invocation du « droit au village » dépasse ici largement le cadre rural. Elle affirme un principe simple : tout habitant doit pouvoir contribuer à la production de son territoire de vie.

Une idée qui résonne fortement avec le principe de subsidiarité : l'échelon le plus proche des habitants doit être reconnu comme espace légitime d'action politique. Châtel illustre très bien cette **subsidiarité active**.

La commune ne se contente pas d'appliquer des politiques décidées ailleurs ; elle devient un

lieu de réinterprétation, d'adaptation et d'innovation institutionnelle.

Pour la municipalité, la ruralité n'est donc pas une périphérie résignée, mais un espace de création démocratique. Ce droit au village n'est pas non plus ruraliste : il constitue une revendication d'égalité territoriale, une **critique du modèle de concentration des ressources et du pouvoir**.

Comme l'affirme en effet Fanny Lacroix, « le droit au village, c'est le droit de ne pas être assigné à la relégation territoriale. C'est le droit d'avoir accès à des services, à une vie culturelle, à une capacité d'agir, où que l'on habite. »

Et d'insister aussi sur le fait que ce droit pourrait être revendiqué ailleurs, notamment dans les banlieues : « *Les banlieues aussi pourraient revendiquer le droit au village, c'est-à-dire le droit à la proximité, au lien, à la participation, à la maîtrise de leur cadre de vie.* »³

Ainsi, Châtel-en-Trièves ne défend pas seulement le maintien d'un service public, mais la capacité des habitants à redevenir acteurs et auteurs de leur territoire. Et en cherchant à ne pas « moderniser » son territoire selon des standards urbains mais plutôt à réinterpréter sa ruralité comme une ressource, Châtel-en-Trièves fait de son « essence » territoriale la pierre angulaire de son développement.

→ **À Châtel-en-Trièves, l'habitabilité ne se réduit pas à une offre de services. Elle devient une capacité collective à produire son territoire de vie.**

Pour l'Adrets, cela conforte l'idée que les villages et les zones rurales ne sont pas des périphéries passives, mais des espaces stratégiques dans la transition écologique et démocratique. Elles incarnent un espace politique stratégique.

² https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1967_num_6_1_1063

³ *Le droit au village, les banlieues aussi pourraient le revendiquer*, Vianney Delourme, Enlarge your Paris, 02/2026



INSPIRATION : le « droit au village ».

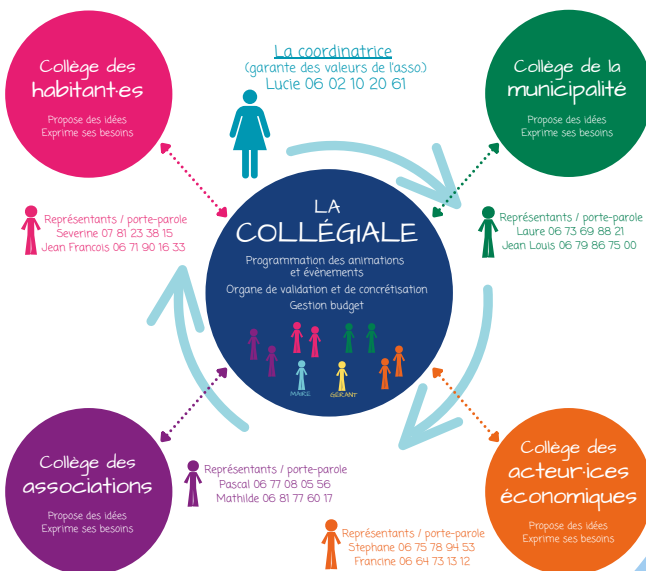


Le « droit au village » se définit pour chaque citoyen de Châtel-en-Trièves comme le droit de pouvoir contribuer activement à la vie du village, comme le droit de pouvoir mettre sa marque concrètement dans son espace de vie de proximité.

Le concept du droit au village est issu de la rencontre entre Châtel-en-Trièves et le chercheur géographe Eric Charmes qui était venu présenter son ouvrage « La revanche des villages ».

Le droit au village
se structure autour :

d'une organisation humaine :
Chatelvillage



d'une organisation spatiale
autour des 2 centres bourgs
définis comme les lieux d'exercice
de la citoyenneté active



LA DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE : PRODUIRE DU COMMUN.

3.1. De la participation à la contribution.

Ce droit au village débouche ainsi assez naturellement sur la conviction que la participation des habitants telle qu'on l'entend le plus souvent ne suffit pas.

À Châtel-en-Trièves, ce sont les habitants qui plantent les arbres et les fleurs dans les espaces publics tandis que les enfants conçoivent les aires de jeux, choisissent les noms des lieux qui les concernent et participent même à la création du logo de l'école.

La municipalité parle de **démocratie contributive** : chacun est coresponsable d'une part du bien commun. Une démocratie qui ne vise pas à faire « travailler gratuitement » les habitants, mais à redonner du **pouvoir d'agir** : « *Les habitants ne sont pas des usagers passifs. Ils ont une intelligence du territoire que les élus seuls ne peuvent pas avoir.* »

3.2. Un territoire distribué.

Cette logique rejoint les travaux de Pascal Desfarges sur le « **territoire distribué** »⁴ : l'intelligence et la capacité d'agir sont disséminées dans la population, l'intelligence territoriale est distribuée. Le rôle de l'institution devient celui d'un facilitateur plutôt que d'un prescripteur unique.

La mairie se conçoit comme facilitatrice : elle impulse, coordonne, rend possible. L'attachement territorial est produit par l'action collective. Planter un arbre, décider d'un usage, participer à une gouvernance : autant de gestes qui produisent de l'habitabilité.

Pour l'Adrets, cette perspective est déterminante. Elle suggère que l'ingénierie territoriale ne peut se limiter à accompagner des projets ou optimiser des dispositifs : elle doit soutenir la capacité d'auto-organisation des territoires et l'aider à formaliser les règles du jeu collectif. Car l'habitabilité dépend de la capacité collective à produire du commun, mais aussi de la capacité du territoire à transformer cette production en action structurante.

C'est ici qu'apparaît une dimension supplémentaire de l'expérience châteloise : la démocratie contributive ne constitue pas seulement un mode de gouvernance, elle devient une ressource d'ingénierie territoriale.

3.3 Une ingénierie participative territoriale : de la contribution à la capacité d'action.

Les communes rurales expriment depuis longtemps un déficit structurel d'ingénierie : manque de personnel technique, complexité des appels à projets, dépendance aux dispositifs descendants de l'État, difficulté à stabiliser des compétences en interne. Cette fragilité limite souvent leur capacité à transformer des intentions politiques en réalisations concrètes.

Or, à Châtel-en-Trièves, une partie de cette faiblesse structurelle est compensée par un levier rarement reconnu comme tel : l'ingénierie participative.

⁴ La bibliothèque distribuée : fabriquer ensemble un territoire des communs de la connaissance. Tiers lieu open source et démocratie contributive Pascal Desfarges, EnssibLab, 2016.

La démocratie contributive ne relève pas uniquement d'un choix démocratique ou symbolique. Elle constitue une ressource opérationnelle.

Conception d'aménagements paysagers, animation d'espaces collectifs, gestion d'équipements, réflexion sur les usages, implication des enfants dans la fabrique des lieux : ces contributions produisent de la compétence. Elles épaulent l'action municipale et élargissent la capacité d'intervention de la commune.

L'ingénierie devient ainsi distribuée. Elle ne repose plus exclusivement sur des experts externes, des cabinets d'étude ou des chefs de projet financés par des programmes nationaux. Elle s'appuie sur l'intelligence territoriale présente dans la population.

Cette lecture rejoint les analyses contemporaines qui invitent à considérer les savoirs citoyens comme des ressources d'ingénierie à part entière. Dans de nombreux territoires de montagne, les communs fonciers ont historiquement mobilisé des compétences collectives d'entretien des forêts, de gestion de l'eau ou de prévention des risques. Ces savoirs, souvent invisibilisés dans les politiques publiques nationales, constituent pourtant des formes anciennes d'ingénierie collective.

Châtel-en-Trièves ne reproduit pas un modèle de commun foncier traditionnel, mais elle en actualise l'esprit : la capacité d'une communauté à organiser collectivement l'usage et l'entretien de ressources partagées.

Pour l'Adrets, cette dimension est structurante. Elle suggère que l'habitabilité ne dépend pas seulement d'un renforcement externe de l'ingénierie rurale, mais aussi de la reconnaissance et de l'activation des compétences locales.

L'enjeu n'est pas de substituer la participation aux responsabilités publiques, mais de penser une ingénierie hybride, où l'institution facilite, structure et sécurise des dynamiques contributives.

Ainsi, à Châtel-en-Trièves, la démocratie contributive ne constitue pas un supplément d'âme : elle est un levier de capacité d'action.



Mettre en place une démocratie contributive.



Conditions observées à Châtel-en-Trièves :

- Transparence budgétaire et des décisions ;
- Commissions ouvertes ;
- Responsabilités concrètes confiées aux habitants ;
- Valorisation des savoirs locaux ;
- Animation dédiée ;
- Implication des enfants comme citoyens à part entière.



Point clé :

la contribution crée de l'attachement et l'habitabilité devient une œuvre collective.



DEUX CENTRES-BOURGS COMME « POUMONS » D'UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ.

La revitalisation territoriale n'est pas pensée à partir d'un centre unique, mais autour de deux centralités complémentaires : Saint-Sébastien et Cordéac. Les responsables communaux évoquent volontiers ces deux centres-bourgs comme les « deux poumons » de la commune, dont l'équilibre conditionne la vitalité d'ensemble du territoire.

4.1. Le Domaine du Talon : reconversion et mémoire active.

À Saint-Sébastien, la reconversion du site de l'ancienne colonie de vacances appelé Domaine du Talon constitue un marqueur fort de cette stratégie. Ce lieu de 3 ha, autrefois dédié à l'accueil collectif, a été transformé pour accueillir la mairie, un restaurant, des jardins partagés et une carrière équestre. Loin d'une opération strictement fonctionnelle, cette réaffectation a permis de **maintenir la vocation hospitalière et collective du site** en le replaçant au cœur de la vie communale. Le projet illustre une manière de « faire centralité » en milieu rural : mutualiser les usages, créer des espaces de rencontre, soutenir l'activité économique locale et redonner une visibilité institutionnelle à un lieu porteur de mémoire.

Le passage du café associatif au restaurant illustre une autre adaptation stratégique : renoncer à une forme fragile pour consolider la dynamique.

4.2. Cordéac : requalification paysagère et transitions.

Le projet de requalification paysagère du centre-bourg intègre la :

- Gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Amélioration du cadre de vie par la valorisation paysagère ;
- Mobilité, les cheminements doux et les parkings ;
- Réappropriation par les habitants.

Comme cela s'est déroulé sur Saint Sébastien, des ateliers de concertation et de co-production avec les habitants ont accompagné la démarche, traduisant à nouveau la volonté municipale d'associer les usagers à la définition des aménagements.

En considérant les deux centres comme des « poumons », la commune affirme un choix d'équilibre territorial : éviter la concentration des investissements sur un seul site, soutenir une dynamique démographique et sociale répartie, et **préserver la vitalité relationnelle et la proximité comme conditions d'habitabilité.**

Cette approche renforce l'idée d'un territoire distribué, où la qualité des espaces publics, la gestion écologique des ressources et la présence de services structurants participent conjointement à la vitalité locale.

Ainsi, le Domaine du Talon et le centre de Cordéac ne relèvent pas de projets isolés, mais d'une même stratégie : faire des lieux existants des supports de centralité renouvelée, capables d'articuler mémoire, usages contemporains et transitions écologiques au service d'une habitabilité durable.

DU TIERS-LIEU AU TIERS-VILLAGE : UNE INFRASTRUCTURE CIVIQUE DISTRIBUÉE.

Dans le cadre des réflexions menées autour du site du Domaine du Talon à Saint Sébastien, au fil des réunions avec les habitants, un projet de café associatif voit le jour. Mais rapidement, l'idée évolue car la gestion du café associatif est difficile à assumer pour les citoyens. Et d'une réponse à un besoin de convivialité, le projet s'enrichit en devenant un lieu économiquement viable. Le café devient restaurant.

Aujourd'hui, il fonctionne, crée de l'emploi et constitue un pôle social majeur. Les gérants participent activement à la vie associative. Le restaurant joue un rôle d'infrastructure relationnelle.

L'évolution du projet incarne pleinement l'idée que le tiers-lieu est d'abord une **communauté contributive**, organisée autour du « faire avec », où habitants, élus et acteurs locaux co-produisent des réponses aux besoins du territoire. Cette logique rejoint la conception de la banque des territoires qui précise que le rôle principal d'un tiers-lieu c'est la **fabrique de communs** (mutualisation d'espaces, partage de compétences, gouvernance collective)⁵.

Une logique qui rejoint les travaux d'Elinor Ostrom et ses 8 principes⁶ sur les communs : ce n'est pas la ressource qui fait le commun, mais l'architecture collective qui l'organise. Sans gérer explicitement un commun foncier au sens juridique du terme, Châtel semble en effet en actualiser certains de ses principes : responsabilité partagée, règles co-construites, articulation entre droits et devoirs, institution garante du cadre collectif.

On observe ainsi un **passage du commun foncier au commun institutionnel** : ce qui est partagé n'est plus seulement une ressource matérielle, mais la capacité de décider et d'agir ensemble. Et le tiers-village fonctionne comme un commun politique local.

En ce sens, Châtel-en-Trièves actualise une tradition rurale ancienne de gestion collective en l'adaptant aux enjeux contemporains : transitions écologiques, revitalisation démocratique, recomposition des services publics.

En réactivant des ressources existantes (anciens bâtiments, cuisine collective, savoir-faire locaux), le village sécurise des fonctions essentielles – alimentation, lien social, services de proximité – et renforce son autonomie. Le projet prend ainsi la forme d'une infrastructure civique de résilience.

La réaffectation d'équipements dormants illustre en outre un autre principe clé de la BdT : le tiers-lieu comme outil de réappropriation territoriale, capable de transformer l'existant en ressource commune.

Ainsi, Châtel-en-Trièves ne « crée » pas seulement un tiers-lieu : la commune devient elle-même tiers-lieu – ou plutôt **tiers-village** – en faisant du processus collectif la véritable infrastructure du territoire.

Le village devient une infrastructure civique **diffuse** qui irrigue le territoire au-delà des limites administratives strictes. Ce qui amène l'habitabilité à être envisagée sous l'angle **territorial** et non strictement communal.

5 Banque des Territoires, *Processus tiers-lieux : des infrastructures civiques de résilience*, 2023

6 https://wiki.remixthecommons.org/index.php/R%C3%A9sum%C3%A9_des_8_principes_d%27E._Ostrom

La commune ayant toujours eu pour souhait de soutenir ce projet de Tiers-Village. Pour ce faire, elle a dégagé un budget pour mettre à disposition un poste de coordinatrice. Au départ, le financement s'est réalisé sous forme d'un « contrat projet » afin de tester l'animation de Chatelvillage et voir les effets induits. Vu les résultats très positifs et alignés sur les valeurs politiques de la mairesse Fanny Lacroix et de ses conseils municipaux (cf. Droit au village), la municipalité a décidé de sortir du contrat projet pour intégrer pleinement la mission d'animatrice du tiers village dans un poste permanent. Autrement dit, la dynamique passe de la phase test à l'intégration complète dans le fonctionnement de la mairie

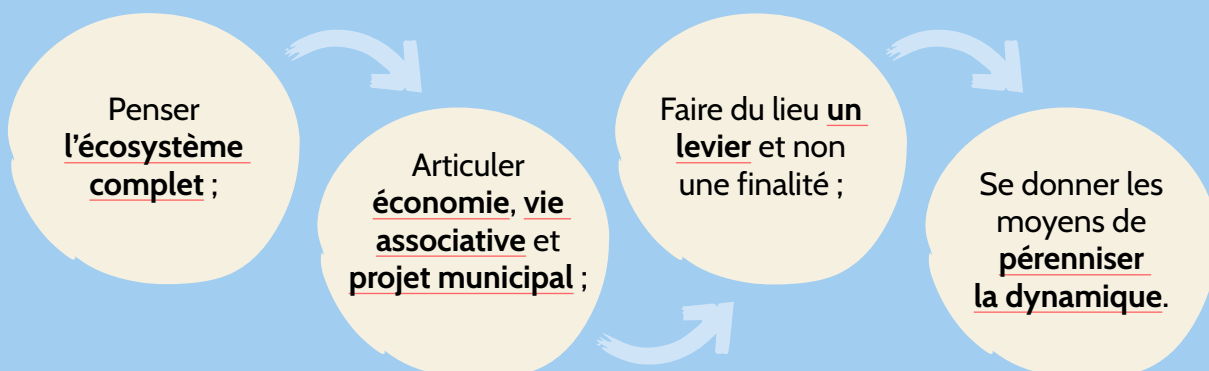
La coordinatrice accompagne le projet, « met sur les rails », prend la température, met en lien les nouveaux/les anciens, les associations, les acteurs économiques,...c'est l'huile dans les rouages de la dynamique villageoise. Un poste qui a pour but de créer une dynamique viable et permettre à l'association de trouver, à terme, un modèle économique pérenne.



INSPIRATION : du lieu au système territorial.

Approche classique :
créer un tiers-lieu identifié.

Approche Châtel-en-Trièves :



Photographie de Fanny Lacroix, mairesse de Châtel-en-Trièves.



SOBRIÉTÉ, RENONCEMENT ET ATTACHEMENT.

L'expérience de Châtel-en-Trièves peut être relue à travers deux notions issues des réflexions contemporaines sur la redirection écologique : la *sobriété* et l'*attachement*.

Après avoir montré comment la démocratie contributive produit à la fois du commun et de l'ingénierie territoriale distribuée, il convient d'observer comment cette capacité d'action s'inscrit dans une orientation écologique et politique plus large.

6.1 Sobriété : renoncement stratégique et transformation de l'existant.

La sobriété observée à Châtel n'est pas une logique de restriction subie, mais une forme de **discernement stratégique**.

Elle se manifeste non seulement par :

- La réhabilitation plutôt que l'artificialisation ;
- Le refus de la surenchère infrastructurelle ;

mais aussi par :

- L'évolution des projets plutôt que leur maintien coûte que coûte ;
- L'acceptation des cycles de vie des initiatives.

Fanny Lacroix parle de jachères citoyennes : « *Il ne s'agit pas de sauver à tout prix chaque projet, mais de créer les conditions pour que les habitants puissent inventer des réponses adaptées.* »⁷

Les projets ont un cycle de vie qui leur est propre. Ils peuvent émerger, prospérer, décliner ou muter. Cette posture peu fréquente est centrale et s'inscrit pleinement à la fois dans l'approche de la **robustesse** et **systémique**.

Alors que la robustesse consiste à privilégier la capacité d'adaptation à la rigidité, l'approche systémique soutient que :

- les projets naissent dans une phase d'innovation ;
- puis se structurent ;
- peuvent se rigidifier ;
- pour être ensuite transformés ou évoluer.

L'« abandon » du bike park par les enfants en est un exemple : le projet initial peut s'arrêter pour ensuite s'adapter aux besoins réels et nouveaux du territoire.

Cette capacité d'évolution évite l'« effet vitrine » ou l'acharnement institutionnel. Elle renforce la résilience globale mais nécessite aussi la capacité à « *hospicer ou composer* » les projets qui doivent évoluer voire renoncer à ceux qui doivent disparaître.

Cette posture rejoint également les démarches de redirection écologique (Bonnet, Landivar, Monnin)⁸, qui invitent à penser le développement non plus comme expansion, mais comme **réorientation consciente des trajectoires territoriales**.

Le passage du café associatif au restaurant illustre ce principe : le projet n'est ni abandonné brutalement ni sanctuarisé ; il est transformé pour s'ajuster aux capacités réelles du territoire. Il s'agit d'un **renoncement partiel**, au sens stratégique du terme : abandonner une forme pour préserver la dynamique collective.

Pour l'Adrets, cela implique une posture d'accompagnement différente : plutôt que sécuriser chaque projet à tout prix, il s'agit

⁷ Podcast « *Quand tout un village fait tiers lieux* », (émission « *Tas de beaux lieux* »), 12/2024

⁸ <https://crsdd.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/101/Interview-Emmanuel-Bonnet-Redirection-ecologique-modalite-enquetes-milieu-troubles-Revue-Oeconomia-Humana.pdf>

de renforcer la capacité adaptative du territoire.

L'acceptation des cycles est une forme de *robustesse territoriale vivante*. Une robustesse qui ne provient pas de la multiplication des dispositifs, mais de leur capacité à se transformer sans rigidité.

6.2 Attachement : produire ce à quoi l'on tient.

Bruno Latour souligne que la question politique contemporaine consiste à identifier « ce à quoi nous tenons »⁹. À Châtel, l'attachement n'est pas seulement émotionnel : il est politique.

La mobilisation autour de l'école constitue un moment fondateur d'attachement territorial. Mais cet attachement ne relève pas d'une nostalgie patrimoniale. Il est renforcé par la contribution :

- planter un arbre ;
- participer à une commission ;
- co-gouverner un lieu ;
- décider collectivement d'un usage.

Dans cette perspective, l'attachement est produit par l'action. Il devient un facteur de stabilisation et de désirabilité territoriale.

L'attachement n'est donc pas conservateur ; il est générateur de transformation

Sobriété et attachement forment une **articulation structurante** et une **tension féconde** :

- la sobriété empêche la fuite en avant productiviste ;
- l'attachement donne sens et direction à la transformation.

Ensemble, ils dessinent une écologie politique locale où le territoire n'est pas un support de croissance, mais un milieu vivant avec lequel les habitants co-évoluent.

→ À Châtel-en-Trièves, la revitalisation relève moins d'une stratégie d'attractivité que d'un partenariat organique avec le territoire de vie.



Fleurissement du village, Février 2016.

9 Bruno Latour, *Où atterrir, Comment s'orienter en politique ?* Ed. la Découverte, 2017.

HABITABILITÉ ET AMÉNITÉS RURALES.

Si elle se concentre historiquement sur l'accès aux services publics, l'Adrets défend l'idée que l'habitabilité ne se réduit ni à la densité, ni au nombre de services standardisés.

Elle renvoie à la qualité globale de l'expérience territoriale et à d'autres dimensions (sociale, culturelle, relationnelle, évolutive, sensible, multiscale, ...).

Cet aspect est bien présent dans la démarche de Chatel-en-Trièves et la conviction de Fanny Lacroix lorsqu'elle insiste sur le fait que les **aménités spécifiques du milieu rural** (qualité paysagère, proximité aux espaces naturels, relations sociales plus directes, solidarité et capacité d'entraide, ancrage territorial fort, ...) ne doivent pas être considérées comme des « compensations » au manque de services, mais comme des **ressources structurantes**.

« On parle beaucoup de désertification, mais on oublie que nous produisons aussi de la qualité de vie, du paysage, de la biodiversité, du lien social. »

Ces aménités produisent de la valeur collective qui génère une attractivité (résidentielle et touristique). Pourtant, elles ne sont pas prises

en compte dans les critères classiques de dotation financière, souvent indexés sur la densité de population. Or, l'entretien de ces aménités (paysages, voiries rurales étendues, réseaux, équipements dispersés) provoque des coûts fixes importants. Une commune peu dense gère souvent un linéaire d'infrastructures proportionnellement plus élevé qu'une commune urbaine.

Enjeu politique soulevé : le financement public ne peut être calculé uniquement sur la densité de la population. Il doit intégrer :

- la surface à entretenir ;
- la valeur écologique produite ;
- la contribution aux équilibres régionaux (alimentation, biodiversité, captation carbone) ;
- la fonction d'accueil résidentiel.

Châtel-en-Trièves illustre concrètement cette tension : la commune bénéficie de ressources liées au barrage du Drac et aux pylônes électriques, mais son modèle économique global ne peut reposer uniquement sur ces recettes. Selon Fanny Lacroix, il doit aussi pouvoir valoriser activement les aménités et le capital social local.



RÉFLEXION : aménités rurales et habitabilité.



À Châtel-en-Trièves :

- Les aménités naturelles attirent ;
- La démocratie contributive retient ;
- Les services recréés et les nouvelles activités économiques stabilisent.



Services

- + Qualité environnementale
- + Liens sociaux
- + Capacité d'agir

= **Habitabilité**



Et pourtant, comme dans toutes les communes rurales, même si elles occupent une place croissante mais implicite dans les financements de l'État, **ces aménités sont davantage valorisées dans les politiques de transition écologique et d'attractivité territoriale que dans les dotations de base.**

8 CHÂTEL-EN-TRIÈVES À L'ÉPREUVE DU RAPPORT ÉMERGENCES : CONVERGENCES ET POINTS DE VIGILANCE.

L'ajout de ce point propose une lecture croisée avec le Rapport Émergences¹⁰ afin de répondre à une intention méthodologique claire : inscrire l'expérience de Châtel-en-Trièves dans un cadre d'analyse plus large des dynamiques territoriales contemporaines. Ce rapport, issu d'une recherche-action sur 27 expériences locales, menée par le collectif *Changer de cap* et les Localos, met en évidence des conditions de transformation fondées sur la reconquête du pouvoir d'agir, l'hybridation entre initiatives citoyennes et collectivités, l'épaississement des milieux de vie, le passage de l'attractivité à l'habitabilité et la construction d'infrastructures civiques. Or, la trajectoire châteloise présente de fortes convergences avec ces analyses, tout en introduisant des spécificités liées à son institutionnalisation politique assumée.

Pour l'Adrets, qui travaille l'habitabilité comme projet systémique et relationnel, cette mise en perspective est stratégique : elle permet de qualifier ce qui, dans l'expérience de Châtel, relève d'une dynamique plus générale de transformation territoriale, et d'identifier en parallèle des points de vigilance (leadership, inclusion, dépendance institutionnelle, transférabilité). Le croisement avec le Rapport Émergences ne vise donc pas à valider un modèle, mais à renforcer la capacité critique et exploratoire de

la monographie, en situant Châtel-en-Trièves dans un débat plus large sur la robustesse démocratique et écologique des territoires ruraux.

8.1. Reconquête du pouvoir d'agir et habitabilité relationnelle.

Comme les initiatives décrites dans le rapport, Châtel-en-Trièves repose sur une reconquête concrète du pouvoir d'agir : démocratie contributive, commissions ouvertes, implication des habitants dans la production du cadre de vie.

La commune confirme ainsi l'une des hypothèses centrales du rapport : lorsque les habitants sont réellement considérés comme acteurs, la revitalisation territoriale devient possible et pérenne. L'implication produit de l'attachement, et l'attachement renforce la stabilité territoriale propice à une habitabilité durable.

Cependant, cette convergence soulève une question structurelle : la dynamique châteloise repose en grande partie sur un leadership politique fort et assumé tandis que le rapport insiste sur des dynamiques collectives parfois plus horizontales ou issues de la société civile.

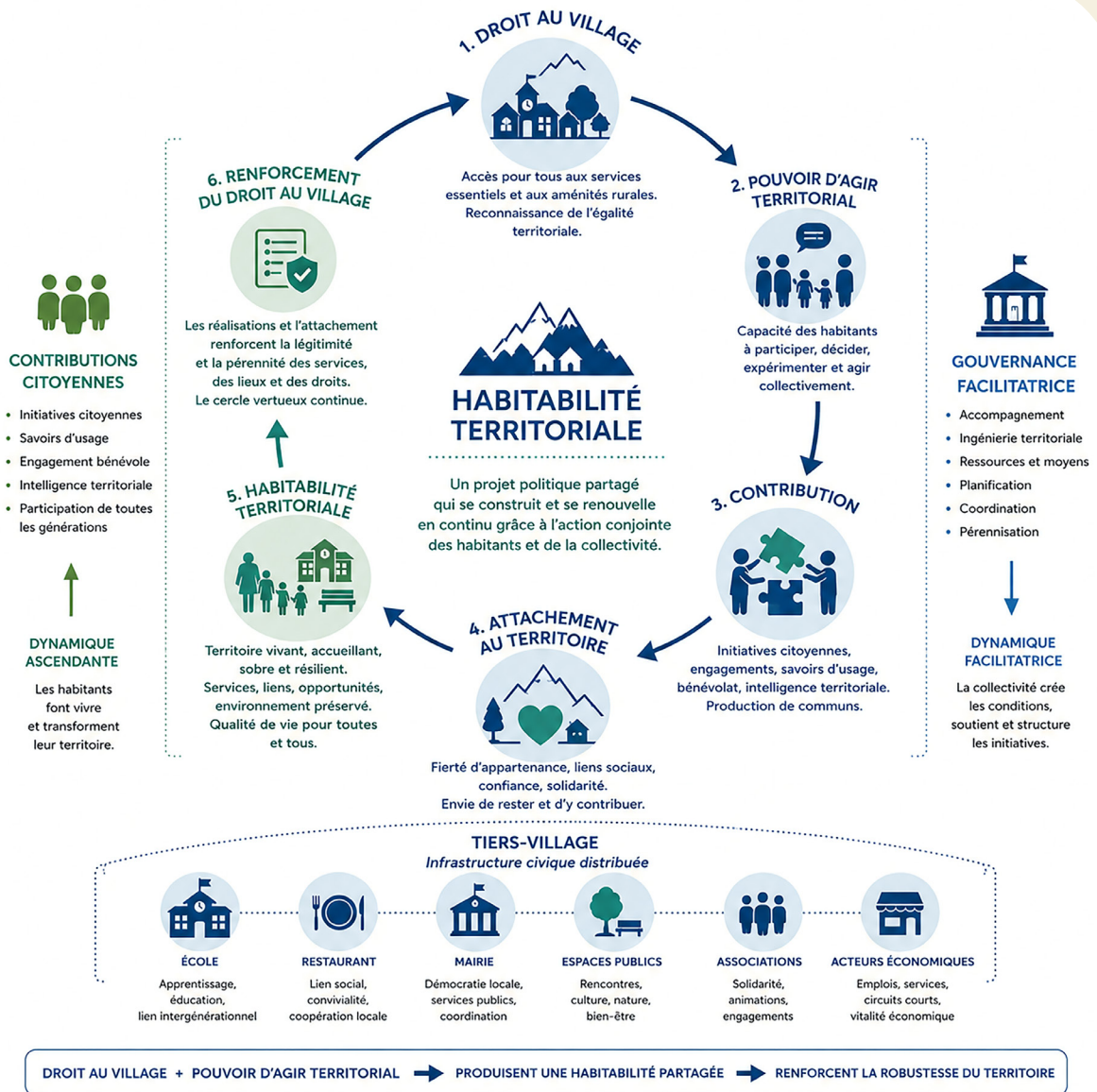
La municipalité jouant un rôle moteur structurant, est-ce que cela ne risque pas de fragiliser

¹⁰ **Rapport émergences.** Collectif Changer de Cap et Association Les Localos avec le soutien de la fondation de France. Juin 2025.

à termes l'implication et la contribution des habitants ?

Développement local ou développement territorial ?

Point de vigilance : la pérennité de la dynamique dépend-elle d'une personnalité politique particulière ou d'une culture institutionnelle désormais stabilisée ?



Adaptation du cadre conceptuel de l'UNADEL (2015) au contexte de Châtel-en-Trièves. Le schéma met en évidence le cercle vertueux reliant droit au village, pouvoir d'agir territorial, contribution citoyenne, attachement au territoire et habitabilité territoriale.

8.2. Intégration institutionnelle : atout ou fragilité ?

Le rapport distingue des dynamiques autonomes, intégrées ou récupérées par les collectivités. Châtel relève clairement d'une dynamique intégrée, impulsée par la municipalité. Il décrit notamment des projets qui « épaississent » les territoires en renforçant les liens, les récits communs et les coopérations. Le passage du tiers-lieu au tiers-village s'inscrit clairement dans cette dynamique : le village devient infrastructure civique distribuée. Mais quid lorsque cette innovation est intégrée à l'action publique comme c'est le cas à Châtel ?

Si elle peut être considérée comme une force car permet d'éviter l'isolement des initiatives et leur marginalisation, leur garantir des moyens, une cohérence et une continuité, cette intégration comporte aussi un risque potentiel identifié dans le rapport :

- une normalisation progressive,
- une dépendance aux cycles électoraux,
- une fragilisation en cas de changement de majorité.

Point de vigilance : comment préserver la créativité, la conflictualité constructive et l'esprit alternatif lorsque la dynamique devient politique publique ? L'habitabilité institutionnalisée peut-elle rester vivante sans se rigidifier ?

8.3. Inclusion réelle ou cercle engagé ?

Le Rapport Émergences souligne l'importance d'une inclusion large et de la capacité à dépasser l'entre-soi. Il met en garde contre les dynamiques qui, malgré leur ambition, demeurent portées par un noyau restreint d'acteurs très engagés.

À Châtel, la participation est ouverte et structurée. Toutefois, comme dans toute dynamique contributive, des interrogations demeurent :

- tous les habitants participent-ils réellement ?,
- certains groupes restent-ils en retrait (personnes âgées isolées, ménages modestes, nouveaux arrivants peu intégrés) ?,
- la contribution repose-t-elle sur une minorité particulièrement investie ?

Point de vigilance : l'expérience montre une forte mobilisation, mais la question de l'inclusion effective dans le temps long mérite attention.

8.4. Ressources locales et équité territoriale.

Le rapport insiste sur l'importance des ressources locales (foncier, savoirs, mémoire) dans l'ancrage des projets.

Châtel bénéficie d'un contexte relativement favorable :

- recettes liées au barrage du Drac,
- revenus issus d'infrastructures électriques,
- patrimoine bâti mobilisable.

Même si ces ressources n'expliquent pas la dynamique à elles seules, elles offrent une marge de manœuvre et en facilitent l'émergence.

Point de vigilance : la transférabilité du modèle vers des communes disposant de moins de ressources financières reste à interroger. L'habitabilité contributive suppose-t-elle un minimum de sécurité matérielle ?

8.5. Transformation démocratique et effets socio-économiques.

Le rapport analyse principalement des effets d'émancipation et de transformation sociale. Châtel apporte un élément complémentaire : les effets socio-économiques tangibles (maintien de l'école, installation de professionnels de santé, arrivée de nouveaux habitants).

Cette stabilisation confirme que l'habitabilité relationnelle peut produire des effets structurels. Mais elle introduit une tension potentielle : l'augmentation de l'attractivité peut à terme

générer des pressions foncières, des recompositions sociales ou des déséquilibres nouveaux.

L'habitabilité est un processus dynamique. Ce qui renforce aujourd'hui la robustesse pourrait demain créer de nouvelles fragilités.

Ces interrogations conduisent à un enjeu plus large encore : la reconnaissance institutionnelle de ces dynamiques contributives.

Si l'expérience châteloise montre qu'une ingénierie distribuée peut émerger localement, encore faut-il interroger les conditions de sa stabilisation et de sa reconnaissance dans les cadres nationaux.

8.6. Reconnaissance institutionnelle de l'ingénierie citoyenne : un enjeu stratégique.

L'expérience châteloise invite enfin à interroger un angle encore peu exploré dans les politiques publiques nationales : la reconnaissance formelle de l'ingénierie citoyenne.

Les dispositifs récents d'appui aux communes rurales (programmes d'ingénierie, chefs de projet mutualisés, appels à projets) reposent principalement sur un renforcement administratif externe. Ils apportent des ressources précieuses, mais restent structurés selon une logique descendante.

Or, l'expérience de Châtel-en-Trièves montre que la capacité d'ingénierie peut aussi émerger de l'intérieur du territoire.

Cela soulève plusieurs questions stratégiques :

- comment reconnaître et sécuriser ces formes d'ingénierie distribuée ?,
- comment éviter qu'elles reposent uniquement sur quelques individus fortement engagés ?,
- comment articuler ces dynamiques locales avec les dispositifs nationaux sans les rigidifier ?

Pour l'Adrets, cet enjeu est central. Accompagner les territoires ne consiste pas seulement à optimiser l'accès aux programmes existants. Il s'agit aussi de documenter, qualifier et légitimer ces capacités endogènes.

Une ingénierie territoriale renouvelée pourrait dès lors reposer sur trois piliers complémentaires :

- des moyens publics structurants ;
- des ressources locales activées ;
- une architecture institutionnelle facilitatrice.

Châtel-en-Trièves suggère que la robustesse territoriale naît moins de l'accumulation de dispositifs que de la capacité à articuler ces trois dimensions.

Reconnaître l'ingénierie participative comme une composante à part entière de l'action publique locale permettrait ainsi de dépasser l'opposition entre expertise technique et engagement citoyen.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Châtel-en-Trièves n'est pas seulement un exemple inspirant. C'est un territoire en transformation continue où :

- la crise scolaire fut une rupture ;
- la fusion une innovation institutionnelle ;
- la démocratie contributive un moteur relationnel qui renforce la robustesse du territoire ;
- le tiers-village une infrastructure civique ;
- la gouvernance adaptative une garantie de résilience.

Châtel n'a pas simplement sauvé une école. Elle a expérimenté une autre manière de faire commune en transformant une menace en projet politique.

Elle confirme donc que **l'habitabilité est un projet politique**. Elle ne repose pas uniquement sur la densité des services publics, mais sur la capacité collective à activer les ressources matérielles, sociales et écologiques du territoire et à distribuer le pouvoir d'agir. Fondée sur l'implication réelle des citoyens, elle est donc relationnelle car elle dépend de la qualité des interactions. Et comme les conditions et les interactions évoluent au fil du temps, **les conditions de l'habitabilité peuvent évoluer dans le temps**.

Et c'est précisément cela qui intéresse l'Adrets. Pour les territoires ruraux confrontés à la perte de services et à la défiance démocratique, Châtel-en-Trièves propose une piste : réinvestir la vie publique pour rendre le village à celles et ceux qui l'habitent. Un bien bel exemple d'un projet privilégiant le territoire de vie à la destination.

Si l'habitabilité est un projet politique, alors les territoires ruraux ne sont pas seulement des espaces à maintenir en vie : ils peuvent devenir des laboratoires du renouvellement démocratique.

Mais si Châtel-en-Trièves confirme largement les analyses du Rapport Émergences, son expérience invite également à nuancer :

- La place du leadership politique ;
- La dépendance institutionnelle ;
- la question de l'inclusion effective ;
- Les conditions de transférabilité ;
- Les effets indirects de l'attractivité.

En cela, Châtel ne constitue pas seulement une illustration des conclusions du rapport ; elle en prolonge la réflexion. Elle montre que l'innovation sociale territoriale peut s'institutionnaliser avec succès, à condition de rester attentive aux équilibres fragiles qui la rendent possible.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANQUE DES TERRITOIRES, *Processus tiers-lieux : des infrastructures civiques de résilience*, Paris, 2023, consulté le 24 mars 2026.

BONNET Emmanuel, *La redirection écologique : Inventer d'autres modalités d'enquête depuis des milieux troublés*. Entretien avec Pierre-Alexandre Cardinal pour la Revue OEconomia Humana, 2(1), 2025, p.57-62.

COLLECTIF Changer de Cap & ASSOCIATION Les Localos, *Émergences. Des expériences de territoires porteuses d'espoir de transformation sociale et écologique*, rapport final, juin 2025, en ligne : Fondation de France – **Rapport Émergences**, consulté le 23 mars 2026.

DELOURME Vianney, « *Le droit au village : les banlieues aussi pourraient le revendiquer* », Enlarge your Paris, février 2026, URL : <https://www.enlargeyourparis.fr/artdevivre/le-droit-au-village-les-banlieues-aussi-pourraient-le-revendiquer>, consulté le 23 mars 2026.

DESFARGES Pascal, *La bibliothèque distribuée : fabriquer ensemble un territoire des communs de la connaissance*. Tiers lieu open source et démocratie contributive. EnssibLab, 2016.

DESFARGES Pascal, « *Processus tiers-lieux : des infrastructures civiques de résilience* », Banque des Territoires, 2020, URL : **Banque des Territoires**, consulté le 24 mars 2026

GRUSON Anaïs & OZIL Deborah, « *[Hors-série] Quand tout un village fait tiers-lieu (Châtel-en-Trièves)* », T'as de beaux lieux, podcast, association Nouveaux Imaginaires, 4 décembre 2024, écouté le 9 février 2026.

GUNDERSON Lance H. & HOLLING Crawford Stanley (dir.), *Panarchy: Understanding Transformations in Human and Natural Systems*, Washington, DC, Island Press, 2002.

HAGGARD Ben & MANG Pamela, « *Régénérer. Principes fondateurs et pratiques inspirantes pour les entreprises et les territoires* », trad. de l'anglais par Marianne Bouvier, Paris, Rue de l'Échiquier, 2024.

LACROIX Fanny, « *Au fil du village : Une femme à la rencontre de la politique* », Ed.Utopia, Paris, octobre 2025

LATOUR Bruno, *Où atterrir, Comment s'orienter en politique ?* Ed. la Découverte, 2017.

LEFEBVRE Henri, « *Le droit à la ville* », revue « L'Homme et la société », Année 1967 6 pp. 29-35 https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1967_num_6_1_1063, consulté le 5/03/26

LERIQUE Florence, « *Développer l'ingénierie participative par le recours aux savoirs des communs fonciers* », Métropolitiques, 23 février 2026, en ligne : Métropolitiques, consulté le 22 mars 2026.

ORSI Fabienne, « *Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune* », Revue de la régulation [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 14 février 2014, consulté le 25 mars 2026. URL : <http://journals.openedition.org/regulation/10471> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/regulation.10471>

COLOPHON

Publication réalisée par l'ADRETS dans le cadre des travaux du Pôle exploratoire.

Auteur :

Vincent Laviolette
Responsable de projets

Relecture collective :

Équipe de l'ADRETS :
Dorothée Baranger, Nadine Bagué, Nathalie
Maisonneuve et Jean-Horgue Debat.

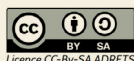
Date de publication :

15 juin 2026

Cette monographie s'inscrit dans une démarche d'exploration et de capitalisation d'expériences territoriales visant à documenter les conditions d'habitabilité, de robustesse et d'innovation dans les territoires ruraux et de montagne.



© ADRETS – 2026



www.adrets-asso.fr

Avec l'aimable collaboration de la commune :





Avec le soutien de



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**RÉGION
SUD** PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR